

La Communauté de Communes du Plateau Maîchois a été constituée le 1^{er} janvier 2000 par arrêté préfectoral.

Elle regroupait alors 7 communes :

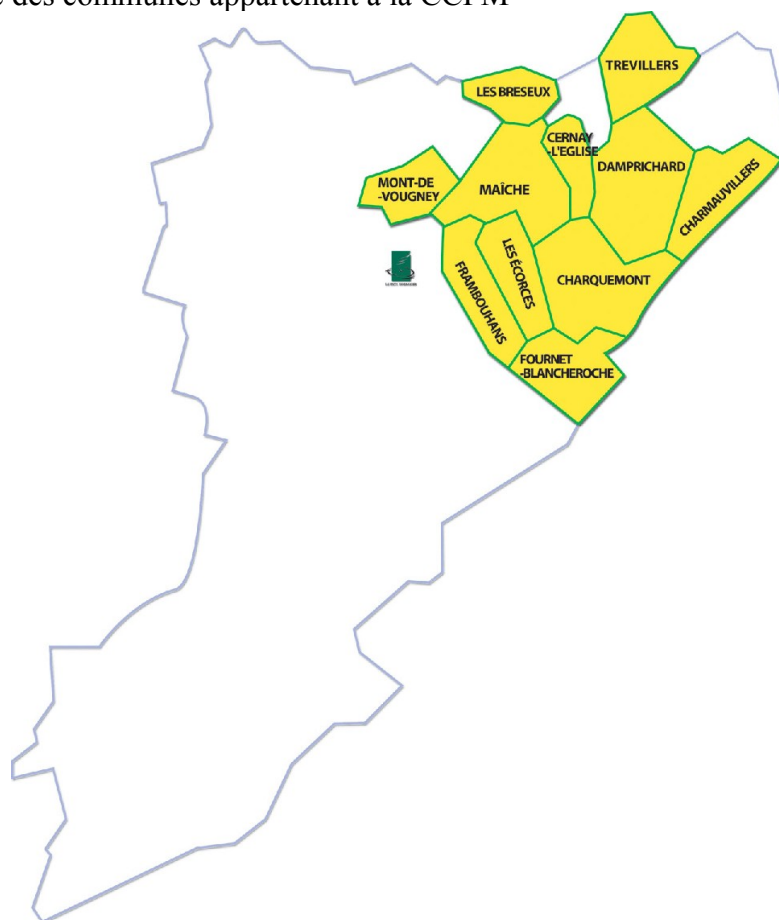
- Les Bréseux,
- Cernay l'Eglise,
- Charquemont,
- Damprichard,
- Les Ecorces,
- Frambouhans,
- Maîche,

Elle s'est étendue à 11 communes le 1^{er} janvier 2002 en accueillant les communes de :

- Charmauvillers,
- Fournet Blancheroche,
- Mont de Vougney,
- Trévillers,

De plus, elle a repris la compétence ordures ménagères de la commune de Belfays qui ne fait pas partie de la communauté de communes. La population totale est alors de 11 129 habitants.

Carte C1 : Carte des communes appartenant à la CCPM



A. Les indicateurs techniques.

1. Territoire et organisation

Depuis le mois de juin 2003, la CCPM a mis en place le tri sélectif de ses emballages. Les emballages récupérés sont les bouteilles et flacons en plastiques, les briques, cartonnettes, journaux et magazines. Les métaux sont récupérés à la sortie de l'incinérateur du SMETOM à Pontarlier, par une chaîne de récupération des métaux. La collecte des déchets verts se fait en apport volontaire à la déchetterie située à Maîche. Ces déchets verts sont ensuite envoyés à la plate-forme de Merey-sous-Montron, situé à 70 Km de Maîche, pour en faire du compost.

Dans la CCPM, la collecte des ordures ménagères et des emballages se fait en porte à porte. Cependant, il existe des points de regroupement pour les habitations qui sont trop difficiles d'accès pour le camion de collecte.

Tableau T1 : Nombre et volume des bacs par commune.

Communes	Volume des bacs					Nombre de bacs/communes	Volume/communes
	24 0 L	34 0 L	66 0 L	1 00 0 L	1 10 0 L		
BELFAYS	0	0	3	0	0	3	1 980 L
LES BRESEUX	0	0	8	1	0	9	6 280 L
CERNAY L'ÉGLISE	0	0	7	0	0	7	4 620 L
CHARMAUVILLERS	0	2	10	0	0	12	7 280 L
CHARQUEMONT	2	0	14	0	3	19	13 020 L
DAMPRICHARD	1	0	12	1	1	15	10 260 L
LES ECORCES	0	0	9	0	1	10	7 040 L
FOURNET BLANCHEROCHE	0	3	7	0	2	12	7 840 L
MAICHE	0	0	31	1	3	35	24 760 L
MONT DE VOUGNEY	0	0	4	0	0	4	2 640 L
TREVILLERS	0	0	1	0	1	2	1 760 L
DECHETTERIE	0	0	0	0	5	5	5 500L
TOTAL	3	5	106	3	16	133	92 980 L

La collecte des ordures ménagères et du tri sélectif se fait de façon hebdomadaire dans toutes les communes desservies par la CCPM. La CCPM embauche deux équipes de collecte, chacune composée de trois agents de collecte. Ces agents de collecte effectuent, en plus de la collecte des bacs, un suivi continu de la qualité du tri sur le terrain.

Des bacs de tri sont mis gratuitement à disposition des particuliers. Néanmoins, la collecte des ordures ménagères et du tri dans les fermes (celles-ci étant difficiles d'accès) est faite simultanément avec des sacs de couleurs différentes pour le tri et les ordures ménagères, et ceci avec un camion spécial qui permet un passage plus facile sur les routes difficiles.

2. Collecte

2.1 Collecte des déchets des ménages.

Les particuliers faisant partie de la CCPM sont assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

✓ Population desservie.

Tableau T2 : Population desservie par la collecte des déchets ménagers.

POPULATION	
Population totale 2000	10 055 habitants
Population totale 2003	11 129 habitants

✓ Organisation de la collecte.

Tableaux T3 et T4 : Organisation de la collecte dans la CCPM.

COLLECTE EN APPORT VOLONTAIRE	Nombre de points de regroupement	Population
Ordures ménagères	92	1 600
Tri sélectif	92	1 600
Verre	25	11 129

COLLECTE EN PORTE A PORTE	Fréquence de la collecte	Population
Ordures ménagères	Hebdomadaire	9 529
Tri sélectif	hebdomadaire	9 529

- ✓ **Résultat de la collecte sélective (mise en place depuis juin 2003, sauf verre/métaux/déchets verts).**

Tableau T5 : Récapitulatif de la collecte sélective.

Matériaux	Type de Collecte	Tonnage collecté	Valorisation
Verre	Apport Volontaire	356.52	OUI
Cartons, cartonnets, briques alimentaires	Porte à porte	100.96	OUI
Journaux, magazines, papiers divers	Porte à porte	181.60	OUI
Métaux	Apport volontaire/porte à porte dans les ordures ménagères	1283.4	OUI
Plastiques	Porte à porte	38.46	OUI
Déchets verts	Apport volontaire	886.47	OUI
Huiles	Apport volontaire	7700L (moteur) 300L (végétales)	OUI
Encombrants	Apport volontaire / collecte (2fois/an)	1203.9	NON
Pneumatiques	Apport volontaire	1852	OUI

- ✓ **Fréquence de la collecte.**

La fréquence de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif est hebdomadaire.

Tableau T6 : Planning des collectes ordures ménagères et tri sélectif.

MATIN				
COLLECTE	JOUR	COMMUNE	DEBUT	FIN
Ordures ménagères	Lundi	Maîche	5h	12h
Ordures ménagères	Mardi	Charquemont Fournet-Blancheroche Mont-de-Vougney	5h	12h
Tri sélectif	Mercredi	Charquemont	5h	12h
Tri sélectif	Jeudi	Maîche	5h	12h
Tri sélectif	Vendredi	Frambouhans Les Ecorces Mont-de-Vougney Les Bréseux	5h	11h
VIDANGE A FAIMBE				

ARPRES-MIDI				
COLLECTE	JOUR	COMMUNE	DEBUT	FIN
Ordures ménagères	Lundi	Maîche (suite) Cernay-l'Eglise Frambouhans Les Ecorces Les Bréseux	13h30	
Ordures ménagères	Mardi	Damprichard Charmauvillers Belfays Tréwillers	13h30	
Tri sélectif	Mercredi	Damprichard Charmauvillers Belfays	13h30	
VIDANGE A FAIMBE				
Tri sélectif	Jeudi	Maîche Cernay-l'Eglise Tréwillers	13h30	

✓ **Collecte des encombrants et déchetterie.**

- Collecte des encombrants :

La CCPM organise, deux fois par an, une collecte des encombrants en porte à porte.

- Déchetterie.

La déchetterie de la CCPM se situe dans la commune de Maîche. Un projet permettra de réguler son accès grâce à des badges qui seront distribués à tout les particuliers, ainsi qu'à toutes les personnes (autre que particulier) payant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Elle accepte le verre, les papiers et cartons, les huiles de friture et de moteur, la ferraille, les encombrants, les déchets verts.

Déchetterie de la CCPM
Lieu-dit Seigne
25 120 MAICHE
03 81 64 09 53

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi, 8h/12h 14h/18h,
Le samedi, du 1^{er} mai au 31 octobre, 9h/12h 14h/17h,
du 1^{er} novembre au 30 avril, 9h/12h 14h/16h.

2.2 Déchets ne provenant pas des ménages, mais pris en charges par la CCPM.

✓ **Déchets des artisans, commerçants, administrations.**

Ils sont assujettis à la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

✓ **Déchets des industriels.**

Si les industriels souhaitent être collectés en porte à porte, ils sont assujettis à la redevance spéciale, et sont donc exonérés de la taxe ordures ménagères.

Si ils ne souhaitent pas payer la redevance spéciale, ils devront apporter eux même leurs déchets à la déchetterie, ces déchets seront pesés et facturés tout les semestres.

Voir en annexe A1 : Tarifs de la déchetterie 2004.

✓ **Déchets des administrations.**

Elles sont exonérées de taxe d'enlèvement des ordures ménagères et de redevance spéciale.

La collecte des déchets des artisans, commerçants, administrations et industriels se fait en porte à porte, en même temps que celle des ménages. Les déchets concernés par cette collecte sont les déchets ménagers assimilés et les déchets industriels banals. Ils sont collectés avec les ordures ménagères et le tri sélectif.

3. Traitement des déchets

Localisation des unités de traitement :

Le centre de tri qui prend en charge les emballages collectés séparément à la CCPM est FCR 25, il est situé à FAIMBE (département du Doubs).

La plate-forme de compostage qui réceptionne les déchets verts en provenance de la CCPM est située à Merey sous Montrou.

L'usine d'incinération des ordures ménagères qui prend en charge l'élimination des ordures ménagères de la CCPM appartient au SMETOM et se situe à Pontarlier.

Le centre d'enfouissement technique où est enterré le « tout-venant » de la CCPM se situe à Corcelle-Ferrière.

4. Emploi

Pour son service ordures ménagères, déchets, environnement, la CCPM emploie plusieurs personnes :

- 1 agent de maîtrise
- 1 ambassadeur du tri
- 1 gardien de déchetterie
- 6 agents de collecte

B. Les indicateurs financiers.

1. Les modalités d'exploitation

Tableau T7 : Sociétés qui collectent et traitent les déchets de la CCPM.

Collecte	Ordures ménagères	Régie
	Sélective	Régie
	verre	Massacrier PATE
Traitement	Incinération	SMETOM
	Tri	Vidor
	Papier/carton	SOREPA
	Plastique	Valorplast
	Verre	BSN
	Carton	SOREPA
	Déchets verts	SMETOM
	Encombrant	Vidor
	Pneumatiques	Alpha recyclage
	ferraille	Massacrier
	Huile de moteur	Bordy SA
	Huile végétale	Point SAS

2. Dépenses annuelles

→ Les dépenses de fonctionnement budgétisées pour l'année 2003, étaient de 873 019 €, et le total réalisé s'est élevé à 917 199 .82 €.

→ Les dépenses d'investissement budgétisées pour l'année 2003, étaient de 343 756.7 €, et le total réalisé s'est élevé à 277 789.08 €.

3. Prestations rémunérées à des entreprises sur contrats (TTC)

Tableau T8 : Prestations rémunérées à des entreprises sous contrats.

Collecte	verre	14 480.08 €
Traitement	Incinération	220 929.48 €
	Tri	62 787,00 €
	Papier/carton	9 768,27 €
	Déchets verts	49 211.58€
	Encombrants	151 858.98 €
	Pneumatiques	2 689,11 €
	ferraille	4 312.43 €
	Huile moteur	0€
Huile végétale	991,80 €	

Voir en Annexe A2 : Dépenses déchetterie 2003,
Annexe A3 : Dépenses collecte, transfert et incinération des ordures ménagères,
Annexe A4 : Dépenses collecte, transfert et traitement du tri sélectif.

4. Coût de la collecte en régie (TTC)

Collecte	Ordures ménagères	211 572,46 €
	sélective	109 558,89 €

5. Indicateurs complémentaires

→ [Aides perçues](#)

Tableau T9 : Aides perçues par la CCPM..

ECOEMBALLAGES	71 700 €
FODEGEDER DECHETS (ADEME, Conseil général)	90 751 €

Les aides du FODEGEDER (aide à la mise en place du tri sélectif) se décomposent en plusieurs parties :

- subventions communication, tri, 1 716 €,
- subvention acquisition des bacs de tri, 65 627 €,
- subvention acquisition des bacs à verre, 23 408 €.

Ces aides, qui auraient dû être perçues en 2003, n'ont été versées qu'en 2004.

→ [Recettes de valorisation](#)

Tableau T10: Recettes effectuées pour la valorisation matière des emballages triés sélectivement à la CCPM.

SOCIETE	MATIERE	TONNAGE	MONTANT
OTOR	Papier	85.48	2 495.44 €
Revipac	Brique alimentaire	2.5	33,75 €
BSN	Verre	373.79	8 164 €
Valorplast	Plastique	33.73	-